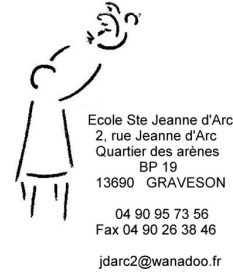


R éussite – relations
E coute – élèves - éducation
S avoirs - solidarité
P artage – politesse - parents
E ntraide – estime
C onfiance – civisme - camarades
T olérance – travail



CHARTE - REGLEMENT POUR VIVRE ENSEMBLE



*Une école ancrée dans le passé,
vivant dans le présent,
tournée vers l'avenir...*

L'école Ste Jeanne d'Arc, une école où ...

...les enfants sont accueillis tels qu'ils sont
... les enfants s'épanouissent à leur rythme
... est annoncé l'Amour de Dieu pour chaque Homme
...les valeurs tels que le Respect, l'Ecoute, l'Entraide sont
privilegiés à tout moment de la journée.

L'équipe éducative se mobilise pour que toutes les chances
de réussite SCOLAIRE et HUMAINE soient au
rendez-vous pour tous nos élèves.

UNE SCOLARITE REUSSIE
pour chaque enfant qui nous est confié...
voici notre priorité, en se basant sur quelques points:

Apprendre à vivre avec les autres,

Découvrir, exploiter et enrichir ses capacités,

Etre accompagné(e) par une équipe
qui reste à l'écoute,

Renforcer sa confiance en soi
quelles que soient les difficultés rencontrées,

Construire des apprentissages qui aient un sens

Donner le meilleur de soi-même ...

Le RESPECT nous permet de vivre en groupe
sans souci, ni violence.

Pour y arriver, 3 clés : le respect de soi-même, le respect
des autres, le respect de ce qui m'entoure.

J'apprends le respect de moi-même.



J'ai droit à ce que les autres m'acceptent
tel que je suis et je fais attention à moi.

J'apprends le respect des autres.

LE
RESPECT
ÇA CHANGE L'ÉCOLE



Nous sommes tous différents
mais nos différences font notre richesse.
Je suis correct avec mes camarades et les
adultes autant dans mes gestes
que dans mes paroles.

J'apprends le respect de
ce qui m'entoure.



Je prends soin de ce qui m'entoure :
la nature, les bâtiments, le matériel.
Je suis attentif à la propreté des lieux
où je vis.

Le document que vous trouverez dans les pages suivantes répertorie les principaux devoirs que TOUS, enfants comme adultes, nous devons suivre afin de vivre ensemble.

Dans un souci de protection et d'éducation des enfants, PERSONNE n'est autorisé, en aucun cas et sous aucun prétexte à interpellé un enfant à l'intérieur de l'établissement, à l'exception de la directrice, des enseignants, du personnel de service.

Toute vie en communauté implique le respect de chacun sans aucune forme de discrimination (religieuse, ethnique, apparence physique).

⇒ **RELATION ECOLE / PARENTS / ENFANTS :**

Toute scolarité doit être basée sur **une relation de confiance et de respect mutuels**. Chacun, enfant comme adulte (enseignant, personnel, parent) veille à **utiliser un langage correct et à avoir une attitude d'écoute sans aucune agressivité ni violence envers autrui**.

⇒ **HORAIRES :**

- Semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 16h30.
- Les élèves sont tenus d'arriver à l'heure. Ils seront considérés en retard à partir du moment où l'appel de la cantine aura été fait. Au delà de 5 retards, les parents rencontreront la directrice à ce sujet.
- Aucune sortie avant l'horaire officiel n'est permise, sauf autorisation demandée par les familles à la directrice et une décharge signée dégageant la responsabilité de l'école.
- A 11h30 et 16h30, les élèves de maternelle sont remis à leur parent ou à une personne mandatée (mentionnée par écrit à l'école) dans leur classe.
- A 11h30 et 16h30, les enfants d'élémentaire sortent dans leur cour où ils retrouvent leurs parents. Ils ne pourront sortir de l'école qu'accompagnés d'un adulte ou munis d'une carte de sortie (fournie par l'école après signature de l'autorisation des parents). En cas de perte, cette carte sera renouvelée au prix de 5 €.
- Ouverture du portail l'après-midi à 13h, sonnerie à 13h15.

⇒ **GARDERIE :**

- Le matin, de 7h30 à 8h15, la garderie est gratuite.
 - De 16h45 à 18h, elle est payante. Les tickets sont en vente au secrétariat.
- Si les parents viennent chercher leur enfant avec retard de façon consécutive, des mesures seront prises par l'Organisme de Gestion (exclusion temporaire voire définitive si renouvelée de la garderie).

⇒ **SURVEILLANCES :**

- La surveillance est assurée dans la cour 15 minutes avant la rentrée en classe. Jusqu'à ce que la surveillance du portail soit prise en charge par un adulte de l'école, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.
- Les enseignants déclinent toute responsabilité en cas d'accidents survenus en dehors des horaires scolaires dans l'enceinte de l'établissement.
- Les élèves d'élémentaire ne doivent pas utiliser les jeux de cour de maternelle au moment de l'accueil du matin, jouer au ballon ou aux billes dans la cour des maternelles pour la sécurité de tous.

⇒ **SURVEILLANCES**

Au moment des sorties de 11h30 et 16h30, les parents d'élémentaire rentrent dans la cour pour récupérer leur enfant dans sa classe, sans rester ensuite dans l'enceinte de l'établissement pour discuter ou autre et ce afin de faciliter la surveillance et la sécurité des enfants qui sont encore sous la responsabilité des enseignantes.

⇒ **ABSENCES :**

- En cas d'absence, même brève, les parents préviennent l'école par téléphone le matin-même, la justifiant ensuite par écrit.
- En cas de maladie, les parents fournissent un certificat médical pour une absence supérieure ou égale à 3 jours consécutifs.
- Quand un enfant s'absente pour raison familiale ou personnelle, **aucun travail ne lui sera donné AVANT son départ**.

A son retour, les parents ont la responsabilité de lui faire rattraper le travail fait en son absence.

- Tout cas de maladie contagieuse doit être signalé à l'école : l'enfant devra alors **IMPÉRATIVEMENT** rester chez lui jusqu'à son rétablissement, un certificat médical de non-contagion devant être remis **OBLIGATOIREMENT** à l'école à son retour.

⇒ **POUX :**

Pour le bien et la santé de tous, les familles préviennent l'enseignant de leur enfant si elles constatent que ce dernier a des poux. Si la présence des parasites est signalée par l'école et que cela persiste, une éviction scolaire de plusieurs jours sera envisagée, conformément à la loi scolaire.

⇒ **DEMI-PENSION :**

- Les tickets sont vendus tous les lundis matin et les jours de reprise après les vacances de 7h30 à 8h45 au restaurant scolaire.
- Les enfants retardataires arrivant après 8h40 ne pourront pas être enregistrés comme demi-pensionnaires.
- En cas de maladie, les tickets non utilisés sont restitués à la famille.

- Les temps de repas faisant partie de la journée de classe, il est essentiel que les enfants déjeunent dans le calme afin d'être sereins et réceptifs au moment de la reprise des classes à 13h15. Une bonne conduite est donc exigée pendant les repas : tout manquement à cette règle entraînera la radiation de la demi-pension, sans contestation possible.

⇒ **TENUE :**

Les élèves doivent avoir une tenue correcte en ce qui concerne le vêtement (adapté à leur âge et à leur morphologie). Les shorts trop courts, les T-shirts trop décolletés, trop moulants ou trop courts sont interdits ainsi que les percings, tatouages, cheveux multicolores.

Pour leur sécurité, les enfants ne portent pas de boucles d'oreilles pendantes (type créoles ou chainettes). Ils ont également des **chaussures tenant le pied** : claquettes et sabots sont interdits.

⇒ **VIE COLLECTIVE**

Pour le bien et la sécurité de tous....	
Je fais ce qui est bien pour la vie de groupe....	J'évite ce qui rend désagréable ou dangereux la vie de groupe...
- gérer les conflits sans bagarre mais avec des mots. Si je n'y parviens pas, je viens demander de l'aide à un adulte.	- apporter des téléphones portables et des objets dangereux (couteaux, pétards, briquet, cutter, ...)
- être responsable de mes affaires et ne pas les laisser traîner	- pénétrer dans les classes pendant les récréations sans permission de l'enseignant et après 16h30
- prononcer de mots respectueux et agréables à entendre	- jouer avec des ballons durs ou des pierres et de les lancer
- prendre soin des jeux ou du matériel	- manger des chewing-gums ou des sucettes
- jeter mes déchets dans les poubelles	- apporter des jeux de cour autres que ballons en mousse, PETITES billes et cordes à sauter
- préserver les arbres de la cour	- cracher, insulter,

⇒ **PERTES ET DETERIORATIONS**

- Tous les vêtements susceptibles d'être enlevés et les objets personnels (doudou, cartable, ...) doivent être marqués au nom de l'enfant.

- Le port des bijoux est vivement déconseillé au quotidien et **interdit les jours de sport**. En cas de perte, de vol ou de détérioration, l'équipe enseignante et la directrice déclinent toute responsabilité. Il en est de même pour les jeux de valeur (jeux électroniques, voitures, ...).

- Chaque élève est responsable des livres (scolaires, de bibliothèque) qui lui sont prêtés par l'école. En début d'année, les parents de maternelle versent une caution de 10€ et

ceux d'élémentaire une caution de 20€. Si les ouvrages sont rendus abîmés en fin d'année scolaire alors qu'ils lui avaient été confiés en bon état, la caution sera retenue.

⇒ **SUIVI DE SCOLARITE :**

- L'école communique les informations aux familles par l'intermédiaire du cahier de liaison.

Les familles s'engagent à signer, pour le lendemain, les mots qui y sont collés.

En élémentaire, au bout de trois oublis de signature, l'enseignante le signalera aux parents en leur demandant une plus grande vigilance.

- Du CP au CM2, il en sera de même si l'enfant oublie de faire le travail demandé. Les parents en seront avertis par écrit par l'intermédiaire du cahier violet.

- Si cela se renouvelle plus de trois fois, la directrice et l'enseignant rencontreront les parents pour évoquer la question du suivi de scolarité de leur enfant.

⇒ **PERMIS DE CONDUITE**

Les élèves des classes élémentaires sont sensibilisés à leur part de responsabilité dans la qualité de vie de l'école.

Si malgré cela, leur comportement n'est pas en adéquation avec ce qui est attendu d'une vie en collectivité, les enseignantes dialogueront avec eux pour les inciter à faire un effort, puis rencontreront leur famille avec eux pour en discuter si cela n'est pas suffisant.

En troisième recours, un permis de conduite comportant 9 points sera mis en place.

En cas de violence physique ou verbale, de non-respect, un point lui sera enlevé.

Au bout de 3 points enlevés, un avertissement lui sera donné. Au bout de 6 points, il recevra un second avertissement ainsi qu'un renvoi de 3 jours. Au 9° point, il sera renvoyé définitivement de l'école. La directrice recevra les parents pour chaque avertissement, après leur avoir écrit à ce sujet.

⇒ **PAIEMENT ET RE-INSCRIPTION :**

Une participation est demandée aux familles. Elle comprend les frais de scolarité. Les garderies et cantine sont à payer en plus de ces derniers.

Tout règlement doit être placé dans une enveloppe cachetée, marquée au nom de l'enfant, en indiquant sa classe, la somme et l'objet du règlement.

La ré-inscription n'est définitive qu'après réception du règlement des frais qui en découlent. Ces derniers ne sont pas remboursés en cas de désistement, sauf cas particuliers (changement de domicile ou de situation familiale).

⇒ **RENDEZ-VOUS :**

Les parents désireux de rencontrer les enseignants ou la directrice demandent un rendez-vous. Ils peuvent cependant se présenter à l'entrée ou à la sortie des classes si cela est urgent.

Engagement de la famille et de l'élève

Le document que vous venez de lire résume ce qui
indispensable à la vie de l'école
et à l'apprentissage à la vie en société.

Nous vous demandons d'en parler en famille puis de le
signer afin de montrer votre accord avec ce que nous
vivrons avec les enfants durant cette année scolaire.

PARENTS

J'ai bien lu la charte et le règlement de l'école.

Par ma signature, je montre mon accord et m'engage alors,
moi aussi en tant que parent, à en être acteur.

Signature des représentants légaux

ELEVE

J'ai bien lu la charte et le règlement de l'école.

Par ma signature, je montre mon accord et m'engage alors,
moi aussi en tant qu'élève, à en être acteur.

Signature de l'élève

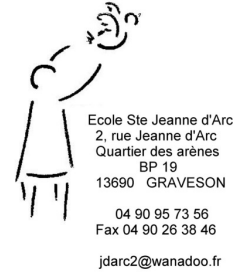
EQUIPE EDUCATIVE

Nous avons bien lu la charte et le règlement de l'école.

Par notre signature, nous montrons notre accord
et nous nous engageons alors, nous aussi en tant que personnel
éducatif, à en être acteurs.

Signature de l'équipe éducative

R éussite – relations
E coute – élèves - éducation
S avoirs - solidarité
P artage – politesse - parents
E ntraide – estime
C onfiance – civisme - camarades
T olérance – travail



CHARTE - REGLEMENT POUR VIVRE ENSEMBLE



*Une école ancrée dans le passé,
vivant dans le présent,
tournée vers l'avenir...*

L'école Ste Jeanne d'Arc, une école où ...

...les enfants sont accueillis tels qu'ils sont
... les enfants s'épanouissent à leur rythme
... est annoncé l'Amour de Dieu pour chaque Homme
...les valeurs tels que le Respect, l'Ecoute, l'Entraide sont
privilegiés à tout moment de la journée.

L'équipe éducative se mobilise pour que toutes les chances
de réussite SCOLAIRE et HUMAINE soient au
rendez-vous pour tous nos élèves.

UNE SCOLARITE REUSSIE
pour chaque enfant qui nous est confié...
voici notre priorité, en se basant sur quelques points:

Apprendre à vivre avec les autres,

Découvrir, exploiter et enrichir ses capacités,

Etre accompagné(e) par une équipe
qui reste à l'écoute,

Renforcer sa confiance en soi
quelles que soient les difficultés rencontrées,

Construire des apprentissages qui aient un sens

Donner le meilleur de soi-même ...

EQUIPE EDUCATIVE

Nous avons bien lu la charte et le règlement de l'école.

Par notre signature, nous montrons notre accord
et nous nous engageons alors, nous aussi en tant que personnel
éducatif, à en être acteurs.

Signature de l'équipe éducative

Engagement de la famille et de l'élève

Le document que vous venez de lire résume ce qui
indispensable à la vie de l'école
et à l'apprentissage à la vie en société.

Nous vous demandons d'en parler en famille puis de le
signer afin de montrer votre accord avec ce que nous
vivrons avec les enfants durant cette année scolaire.

PARENTS

J'ai bien lu la charte et le règlement de l'école.

Par ma signature, je montre mon accord et m'engage alors,
moi aussi en tant que parent, à en être acteur.

Signature des représentants légaux

ELEVE

J'ai bien lu la charte et le règlement de l'école.

Par ma signature, je montre mon accord et m'engage alors,
moi aussi en tant qu'élève, à en être acteur.

Signature de l'élève

Le RESPECT nous permet de vivre en groupe
sans souci, ni violence.

Pour y arriver, 3 clés : le respect de soi-même, le respect
des autres, le respect de ce qui m'entoure.

J'apprends le respect de moi-même.



J'ai droit à ce que les autres m'acceptent
tel que je suis et je fais attention à moi.

J'apprends le respect des autres.

LE
RESPECT
ÇA CHANGE L'ÉCOLE



Nous sommes tous différents
mais nos différences font notre richesse.
Je suis correct avec mes camarades et les
adultes autant dans mes gestes
que dans mes paroles.

ceux d'élémentaire une caution de 20€. Si les ouvrages sont rendus abîmés en fin d'année scolaire alors qu'ils lui avaient été confiés en bon état, la caution sera retenue.

⇒ SUIVI DE SCOLARITE :

- L'école communique les informations aux familles par l'intermédiaire du cahier de liaison. **Les familles s'engagent à signer, pour le lendemain, les mots qui y sont collés.** En élémentaire, au bout de trois oublis de signature, l'enseignante le signalera aux parents en leur demandant une plus grande vigilance.
- Du CP au CM2, il en sera de même si l'enfant oublie de faire le travail demandé. Les parents en seront avertis par écrit par l'intermédiaire du cahier violet.
- Si cela se renouvelle plus de trois fois, la directrice et l'enseignant rencontreront les parents pour évoquer la question du suivi de scolarité de leur enfant.

⇒ PERMIS DE CONDUITE

Les élèves des classes élémentaires sont sensibilisés à leur part de responsabilité dans la qualité de vie de l'école.

Si malgré cela, leur comportement n'est pas en adéquation avec ce qui est attendu d'une vie en collectivité, les enseignantes dialogueront avec eux pour les inciter à faire un effort, puis rencontreront leur famille avec eux pour en discuter si cela n'est pas suffisant. En troisième recours, un permis de conduite comportant 9 points sera mis en place. En cas de violence physique ou verbale, de non-respect, un point lui sera enlevé. Au bout de 3 points enlevés, un avertissement lui sera donné. Au bout de 6 points, il recevra un second avertissement ainsi qu'un renvoi de 3 jours. Au 9^e point, il sera renvoyé définitivement de l'école. La directrice recevra les parents pour chaque avertissement, après leur avoir écrit à ce sujet.

⇒ PAIEMENT ET RE-INSCRIPTION :

Une participation est demandée aux familles. Elle comprend les frais de scolarité. Les garderies et cantine sont à payer en plus de ces derniers. Tout règlement doit être placé dans une enveloppe cachetée, marquée au nom de l'enfant, en indiquant sa classe, la somme et l'objet du règlement. La ré-inscription n'est définitive qu'après réception du règlement des frais qui en découlent. Ces derniers ne sont pas remboursés en cas de désistement, sauf cas particuliers (changement de domicile ou de situation familiale).

⇒ RENDEZ-VOUS :

Les parents désireux de rencontrer les enseignants ou la directrice demandent un rendez-vous. Ils peuvent cependant se présenter à l'entrée ou à la sortie des classes si cela est urgent.

- Les temps de repas faisant partie de la journée de classe, il est essentiel que les enfants déjeunent dans le calme afin d'être sereins et réceptifs au moment de la reprise des classes à 13h15. Une bonne conduite est donc exigée pendant les repas : tout manquement à cette règle entraînera la radiation de la demi-pension, sans contestation possible.

⇒ **TENUE :**

Les élèves doivent avoir une tenue correcte en ce qui concerne le vêtement (adapté à leur âge et à leur morphologie). Les shorts trop courts, les T-shirts trop décolletés, trop moulants ou trop courts sont interdits ainsi que les percings, tatouages, cheveux multicolores.

Pour leur sécurité, les enfants ne portent pas de boucles d'oreilles pendantes (type créoles ou chaînettes). Ils ont également des **chaussures tenant le pied** : claquettes et sabots sont interdits.

⇒ **VIE COLLECTIVE**

Pour le bien et la sécurité de tous....	
Je fais ce qui est bien pour la vie de groupe....	J'évite ce qui rend désagréable ou dangereux la vie de groupe...
- gérer les conflits sans bagarre mais avec des mots. Si je n'y parviens pas, je viens demander de l'aide à un adulte.	- apporter des téléphones portables et des objets dangereux (couteaux, pétards, briquet, cutter, ...)
- être responsable de mes affaires et ne pas les laisser traîner	- pénétrer dans les classes pendant les récréations sans permission de l'enseignant et après 16h30
- prononcer de mots respectueux et agréables à entendre	- jouer avec des ballons durs ou des pierres et de les lancer
- prendre soin des jeux ou du matériel	- manger des chewing-gums ou des sucettes
- jeter mes déchets dans les poubelles	- apporter des jeux de cour autres que ballons en mousse, PETITES billes et cordes à sauter
- préserver les arbres de la cour	- cracher, insulter,

⇒ **PERTES ET DETERIORATIONS**

- Tous les vêtements susceptibles d'être enlevés et les objets personnels (doudou, cartable, ...) doivent être marqués au nom de l'enfant.

- Le port des bijoux est vivement déconseillé au quotidien et **interdit les jours de sport**. En cas de perte, de vol ou de détérioration, l'équipe enseignante et la directrice déclinent toute responsabilité. Il en est de même pour les jeux de valeur (jeux électroniques, voitures, ...).

- Chaque élève est responsable des livres (scolaires, de bibliothèque) qui lui sont prêtés par l'école. En début d'année, les parents de maternelle versent une caution de 10€ et

J'apprends le respect de ce qui m'entoure.



Je prends soin de ce qui m'entoure :
la nature, les bâtiments, le matériel.

Je suis attentif à la propreté des lieux
où je vis.

Le document que vous trouverez dans les pages suivantes répertorie les principaux devoirs que TOUS, enfants comme adultes, nous devons suivre afin de vivre ensemble.

Dans un souci de protection et d'éducation des enfants, PERSONNE n'est autorisé, en aucun cas et sous aucun prétexte à interpellé un enfant à l'intérieur de l'établissement, à l'exception de la directrice, des enseignants, du personnel de service.

Toute vie en communauté implique le respect de chacun sans aucune forme de discrimination (religieuse, ethnique, apparence physique).

⇒ **RELATION ECOLE / PARENTS / ENFANTS :**

Toute scolarité doit être basée sur **une relation de confiance et de respect mutuels**. Chacun, enfant comme adulte (enseignant, personnel, parent) veille à **utiliser un langage correct et à avoir une attitude d'écoute sans aucune agressivité ni violence envers autrui**.

⇒ **HORAIRES :**

- Semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 16h30.
- Les élèves sont tenus d'arriver à l'heure. Ils seront considérés en retard à partir du moment où l'appel de la cantine aura été fait. Au delà de 5 retards, les parents rencontreront la directrice à ce sujet.
- Aucune sortie avant l'horaire officiel n'est permise, sauf autorisation demandée par les familles à la directrice et une décharge signée dégageant la responsabilité de l'école.
- A 11h30 et 16h30, les élèves de maternelle sont remis à leur parent ou à une personne mandatée (mentionnée par écrit à l'école) dans leur classe.
- A 11h30 et 16h30, les enfants d'élémentaire sortent dans leur cour où ils retrouvent leurs parents. Ils ne pourront sortir de l'école qu'accompagnés d'un adulte ou munis d'une carte de sortie (fournie par l'école après signature de l'autorisation des parents). En cas de perte, cette carte sera renouvelée au prix de 5 €.
- Ouverture du portail l'après-midi à 13h, sonnerie à 13h15.

⇒ **GARDERIE :**

- Le matin, de 7h30 à 8h15, la garderie est gratuite.
 - De 16h45 à 18h, elle est payante. Les tickets sont en vente au secrétariat.
- Si les parents viennent chercher leur enfant avec retard de façon consécutive, des mesures seront prises par l'Organisme de Gestion (exclusion temporaire voire définitive si renouvelée de la garderie).

⇒ **SURVEILLANCES :**

- La surveillance est assurée dans la cour 15 minutes avant la rentrée en classe. Jusqu'à ce que la surveillance du portail soit prise en charge par un adulte de l'école, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.
- Les enseignants déclinent toute responsabilité en cas d'accidents survenus en dehors des horaires scolaires dans l'enceinte de l'établissement.
- Les élèves d'élémentaire ne doivent pas utiliser les jeux de cour de maternelle au moment de l'accueil du matin, jouer au ballon ou aux billes dans la cour des maternelles pour la sécurité de tous.

⇒ **SURVEILLANCES**

Au moment des sorties de 11h30 et 16h30, les parents d'élémentaire rentrent dans la cour pour récupérer leur enfant dans sa classe, sans rester ensuite dans l'enceinte de l'établissement pour discuter ou autre et ce afin de faciliter la surveillance et la sécurité des enfants qui sont encore sous la responsabilité des enseignantes.

⇒ **ABSENCES :**

- En cas d'absence, même brève, les parents préviennent l'école par téléphone le matin-même, la justifiant ensuite par écrit.
- En cas de maladie, les parents fournissent un certificat médical pour une absence supérieure ou égale à 3 jours consécutifs.
- Quand un enfant s'absente pour raison familiale ou personnelle, **aucun travail ne lui sera donné AVANT son départ**.

A son retour, les parents ont la responsabilité de lui faire rattraper le travail fait en son absence.

- Tout cas de maladie contagieuse doit être signalé à l'école : l'enfant devra alors **IMPÉRATIVEMENT** rester chez lui jusqu'à son rétablissement, un certificat médical de non-contagion devant être remis **OBLIGATOIREMENT** à l'école à son retour.

⇒ **POUX :**

Pour le bien et la santé de tous, les familles préviennent l'enseignant de leur enfant si elles constatent que ce dernier a des poux. Si la présence des parasites est signalée par l'école et que cela persiste, une éviction scolaire de plusieurs jours sera envisagée, conformément à la loi scolaire.

⇒ **DEMI-PENSION :**

- Les tickets sont vendus tous les lundis matin et les jours de reprise après les vacances de 7h30 à 8h45 au restaurant scolaire.
- Les enfants retardataires arrivant après 8h40 ne pourront pas être enregistrés comme demi-pensionnaires.
- En cas de maladie, les tickets non utilisés sont restitués à la famille